

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SIMPLIFIEE AGRIVILLAGE

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION No : 20/177/CMR/CE/14/080/COS/001009/001009000

FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET DE MISE EN PLACE DE DEUX MARCHES COOPERATIFS AGRIVILLAGE DANS LES VILLES DE BOUMNYEBEL ET YAOUNDE

Titre du Projet	MISE EN PLACE DE DEUX MARCHÉS COOPÉRATIFS AGRIVILLAGE APPARTENANT AUX MEMBRES DE LA SCOOPS AGRIVILLAGE A BOUMNYEBEL ET A YAOUNDE EN 2022
Domaine	Agribusiness
Durée du Projet	1ère phase de 5 ans
Coût du Projet	88 148 300 Frs CFA
Montant sollicité	88 148 300 Frs CFA
CA 1ère Année	121 800 000 Frs CFA
CA Total Projet / 03 an	365 400 000 Frs CFA
Résultat Net du Projet	126 885 500 FCFA
Gammes de Produits	Haut de gamme et moyen de gamme
Fournisseurs	Producteurs locaux et urbains membres coopérateurs AGRIVILLAGE
Objectifs du Projet	Objectif global <i>Faciliter l'évacuation et la vente des différents produits agropastoraux des producteurs locaux et urbains membres de la scoops Agrivillage en mettant sur pied deux points de vente coopératifs (boutiques agricoles) dans les villes de Boumnyebel et de Yaoundé pour faciliter l'accès aux populations desdites villes aux produits agropastoraux à moindre coût.</i>
	Objectifs spécifiques - Mettre en place 2 points de vente (boutiques agricoles) à Boumnyebel et à yaoundé - Mettre à disposition des populations de ces différentes villes des produits de qualités de moyen gamme et haut de gamme en assurant le transport et la conservation desdits produits ; - Suivre et encadrer les producteurs locaux de la scoops et faciliter la vente de leurs produits ; - Mettre en place d'un service de ramassage auprès des producteurs et de livraison à

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SIMPLIFIEE AGRIVILLAGE

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION No : 20/177/CMR/CE/14/080/COS/001009/001009000

	<i>domicile pour un certain type de clients</i> - <i>Mettre à la disposition des clients des produits issus des champs et fermes</i> - <i>Commercialiser toute l'année ;</i>
	- <i>2 boutiques agricoles moyen et haut de gamme avec conditions de transport, de conservation et de livraison assurées ;</i> - <i>mettre à disposition des clients des produits maraichers (piment, pastèque, gombo ; tomates, condiments verts, poivron, concombre, haricot vert, morelle noire, folon), des tubercules (manioc, patate, igname, etc.), des céréales (haricot, arachide , riz local, maïs etc) mais également les produits pastoraux(poisson frais, poulet de chair nettoyé, porc frais etc...) et des fruits en général et quelques produits de transformation à savoir du miel, des jus naturels et autres.</i> - <i>vendre dans chacun des points de vente 55% des produits horticoles,</i> <i>15% des produits frais (poisson, porc et poulet),</i> <i>10% des céréales</i> <i>10% des fruits et légumes</i> <i>10% des produits de transformation</i> - <i>Toute la production est effectivement commercialisée.</i>
Zone d'insertion du Projet	<i>Région du centre,</i> <i>Départements du Nyong-et-Kelle et du Mfoundi</i> <i>Ville de Boumnyebel et de Yaoundé</i>
Bénéficiaires	<i>Les producteurs locaux et urbains de la scoops Agrivillage , les populations des villes de Boumnyebel, Eseka, Edéa, Yaoundé, Douala et environs.</i>